REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3328

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier lot A3 - Autorisation donnée à l'entreprise sociale de l'habitat (ESH) Rhône Saône habitat, ou à toute société qui se substituerait à elle, de déposer un permis de construire sur une parcelle de terrain nu située 54 rue Carnot et appartenant à la Métropole de Lyon

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Michèle Edery

Président : Monsieur Bertrand Artigny

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 novembre 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Guerin Monique

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M. Burricand, Mme M. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. J. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme.

Absents excusés : M. G. Corazzol, Mme É. Baume (pouvoir à Mme B. Vessiller), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme S. Chadier (pouvoir à M. L. Seguin), M. H. Dalby (pouvoir à Mme N. Dehan), M. P. David (pouvoir à M. M. Vincent), Mme J. Percet (pouvoir à M. É. Perez), M. É. Vergiat (pouvoir à Mme G. Coin), Mme S. Zdorovtzoff (pouvoir à M. M. Vieira).

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3328

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier lot A3 - Autorisation donnée à l'entreprise sociale de l'habitat (ESH) Rhône Saône habitat, ou à toute société qui se substituerait à elle, de déposer un permis de construire sur une parcelle de terrain nu située 54 rue Carnot et appartenant à la Métropole de Lyon

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole est propriétaire d'une parcelle de terrain nu cadastrée AE 694, issue de la parcelle AE 226p, située 54 rue Carnot à Saint-Fons, qu'elle a acquise par acte de vente du 26 novembre 2021 de l'office public de l'habitat Lyon Métropole habitat.

Ce tènement se trouve dans le périmètre de de la ZAC Carnot-Parmentier.

Après démolition de l'ensemble immobilier situé sur la parcelle AE 694, la Métropole doit céder à l'ESH Rhône Saône habitat cette parcelle, dans le but de réaliser le lot A3 de la ZAC Carnot-Parmentier pour la construction d'un ensemble immobilier collectif d'habitation, destiné à être vendu dans le cadre d'une opération d'accession sociale à la propriété.

En vue de la réalisation de son projet, l'ESH Rhône Saône habitat souhaite procéder, dans les meilleurs délais et avant maîtrise de ces fonciers, au dépôt des demandes d'autorisations nécessaires à ladite opération.

II - Désignation du bien

La présente autorisation concerne une parcelle de terrain nu à construire, formant le lot A3 de l'îlot A de la ZAC Carnot-Parmentier, cadastrée AE 694, d'une superficie de 1 128 m², située 54 rue Carnot à Saint-Fons et appartenant à la Métropole.

III - Description du programme

Le programme global de construction, contenu dans le dossier de réalisation de la ZAC, prévoit qu'il sera construit un ensemble immobilier de logements en accession abordable, à savoir :

- 28 logements en accession sociale sur quatre étages sur rez-de-chaussée plus attique,
- un sous-sol avec entrée commune aux bâtiments A1 et A2 de la ZAC, avec 27 places de stationnement,

pour 1 980 m² de surface de plancher.

IV - Autorisation de dépôt de permis de construire

L'obtention d'un permis de construire définitif par l'acquéreur, à ses frais, purgé de tout recours des tiers et du retrait administratif, sera une des conditions suspensives de la promesse synallagmatique de vente et d'achat à signer entre la Métropole et l'ESH Rhône Saône habitat ou à toute société qui se substituerait à elle.

Sans attendre la signature de la promesse synallagmatique de vente et d'achat, l'ESH Rhône Saône habitat, ou toute société qui se substituerait à elle, souhaite pouvoir déposer une demande de permis de construire pour le projet mentionné ci-dessus.

Il est proposé, par la présente délibération, que la Métropole autorise l'ESH Rhône Saône habitat, ou toute société qui se substituerait à elle, à déposer sa demande de permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Autorise :

a) - l'ESH Rhône Saône habitat ou à toute société, qui se substituerait à elle, à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle cadastrée AE 694, d'une superficie de 1 128 m² située 54 rue Carnot à Saint-Fons, dans le cadre du programme de construction d'un ensemble immobilier de logements en accession abordable de la ZAC Carnot-Parmentier,

b) - le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente délibération.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux liés à la construction et ne préjuge en rien de la conclusion de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20251215-344440-DE-1-1
Date de télétransmission : 17 décembre 2025
Date de réception préfecture : 17 décembre 2025